

semblent se faire bien prier pour garder des stocks suffisants de pièces détachées pour les nouveaux modèles de machines, parce que, ne connaissant pas la machine, ils n'ont pas de dossier relatif aux besoins de réparation qui s'imposeront.

Une diminution du nombre des modèles et des modifications de modèles moins fréquentes simplifieraient beaucoup le problème de l'approvisionnement suffisant en pièces de rechange. De plus, le problème de l'approvisionnement en pièces serait réglé dans une large mesure, si l'on adoptait un programme radical d'uniformisation des machines agricoles et des pièces de rechange.

Nous avons déjà, dans la section II, préconisé un programme rationnel de fabrication et de distribution des machines agricoles. Nous croyons qu'il en résulterait pour l'agriculture d'importantes économies. Un des avantages de ce programme, et qui ne serait pas le moindre, consisterait en la diminution des dépenses relatives aux approvisionnements suffisants de pièces de rechange et en l'élimination à peu près complète du problème actuel auquel font face les cultivateurs: l'impossibilité de se procurer les pièces nécessaires aux périodes critiques.

La distribution coopérative

Nous aimerions souligner d'une façon particulière que des économies pourraient être réalisées au moyen d'un réseau de distribution tel que celui qui a été conçu par la *Canadian Cooperative Implements Limited*. Selon nous, la création de la *CCIL* et celle plus récente de la Coopérative fédérée du Québec représentent une des initiatives nouvelles qui permettent beaucoup d'espoir dans le domaine de la distribution des machines agricoles. Nous croyons que le réseau des zones d'entrepôts de pièces et de machines, établi par la *CCIL*, est conçu rationnellement et qu'il permet d'éliminer les dépenses superflues occasionnées par les coûteuses installations qui font double emploi et qu'entretiennent la plupart des autres entreprises de machines agricoles; le réseau de la *CCIL* pourrait être proposé comme modèle.

Les rapports annuels que la *CCIL* démontrent assez bien cela. Voici, par exemple, ce que dit le rapport annuel de 1961:

On espère que d'ici quelques années le programme de construction d'entrepôts sera réalisé. On vise à établir un ensemble de 60 entrepôts, afin de mettre un magasin de la *CCIL* à la portée de presque tous les agriculteurs des Prairies.

Au fond, le programme de distribution de la *CCIL* consiste à limiter le nombre des entrepôts à un maximum de 60, afin d'assurer l'économie et l'efficacité. Nous croyons que, lors de l'achat d'une machine ou même d'une pièce de rechange, il importe peu aux membres d'aller à la ville, même s'ils n'ont pas l'habitude de s'y rendre. Nous estimons que ce qu'ils désirent avant tout, c'est d'avoir la certitude que la réparation ou tout autre service dont ils pourraient avoir besoin leur sera assurée quand ils se rendront chez le marchand. L'agriculteur désire aussi maintenir les frais d'utilisation et de réparation des machines au niveau le plus bas possible, afin de réaliser le plus d'économies possible¹.

Un autre rapport annuel de la *CCIL* mentionne:

Il n'y a peut-être pas beaucoup de gens qui se rendent compte que le *CCIL* a tracé une voie nouvelle dans le domaine de la distribution des machines; et on ne prend peut-être pas très bien conscience de l'importance de ce que comporte ce nouveau mode de distribution. Mais cette mesure, croyons-nous, est très importante et elle constitue un exemple que les autres suivront et qui deviendra plus tard la norme au lieu d'être

¹ Rapport annuel de 1961 de la *Canadian Co-operative Implements Limited*.